



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 24 janvier 2024 - PV N°17

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie -MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 des R.P. du District).

EXPOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 20 ET 21 JANVIER 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 51560.2 SANILHACOIS 2 - THENON LIMEYRAT

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 51690.2 VANXAINS - RAZAC

51691.2 TOCANE ST APRE - USSVC SEGONZAC

Poule C 51889.2 MEYRALS - CONDAT S/VEZERE

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 52023.2 LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC 3 - RIBERAC 4

Poule C 52151.2 CALES TREMOLAT 2 - LE MONTEIL 2

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 51891.2 PERIGORD NOIR

TERRAINS IMPRATICABLES DECLARES PAR ARBITRE

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 26548903 NONTRON ST PARDOUX 2 - GRIGNOLS VILLAMBLARD

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 26546162 ANNESSE MONTREM Ent. 2 - LEGUILLAC AUCHE 2

Poule E 265470855 TERRASSON USA 2 - CONDAT VILLAC Ent. 3

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1^{er} forfait).

FEMININES A 8 2EME DIVISION

Poule A 27763113 ST PAUL LA ROCHE